

PAPI

Vienne Aval

Programme
d'Actions
de Prévention
des **Inondations**

Lettre d'information **4** Décembre 2021

ÉDITO

François BOCK,
1er Vice-Président
de l'EPTB Vienne

SOMMAIRE

p.2 : État
d'avancement de la
Stratégie Locale de
Gestion du Risque
Inondation (SLGRI)
Vienne-Clain



p.3 : Zoom sur
plusieurs actions

p.4 : État
d'avancement de
la régularisation
des ouvrages
hydrauliques sur
le Talbat

Engagé depuis 2018, le **Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval (2018-2022)** entame sa dernière année de mise en œuvre. Le taux d'engagement est très satisfaisant puisque 95% des actions sont achevées ou en cours. Ce bilan positif traduit l'implication de l'ensemble des porteurs de projet que je tiens à remercier.

L'année 2021 a été marquée par la révision de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur un périmètre plus vaste qui englobe désormais le bassin du Clain et une partie de celui de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire (16) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse (37) soit près de **250 communes**. Un diagnostic a été établi au 1er semestre 2021, il permet d'avoir une connaissance précise et homogène de la **vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation**. La seconde étape est en cours, elle consiste à déterminer, de manière concertée, les mesures à mettre en œuvre pour réduire ce risque. Ainsi des ateliers ont été organisés par l'EPTB Vienne les 19 et 20 octobre 2021 réunissant au total 70 participants (élus, usagers, services de l'Etat). Les productions issues de ces échanges permettront d'alimenter l'écriture de la stratégie, véritable feuille de route et qui doit aboutir à la mise en place d'un futur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain d'ici 2023.

À l'image des numéros précédents, vous trouverez dans cette lettre un **état d'avancement** de plusieurs opérations toujours en cours. En plus de ces informations, je souhaitais vous faire part de la **reconduction des ateliers pédagogiques auprès des scolaires** de niveau CM1-CM2. En effet, fort de son succès l'EPTB Vienne a programmé une nouvelle session pour l'année scolaire 2021/2022 avec le concours des CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe. Au total, 41 classes et environ 1 000 élèves auront bénéficié de ces ateliers.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette 4^{ème} lettre d'information du PAPI Vienne aval.



État d'avancement de la Stratégie Locale (SLGRI) Vienne-Clain



Suite à l'extension du Territoire à Risque Important (TRI) de Châtelleraut à l'aire urbaine de Poitiers, la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) doit être révisée.

Ce travail s'inscrit logiquement dans le cadre de l'évolution du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval actuellement en cours d'application puisque ce dernier permet de mettre en œuvre les orientations de la **stratégie locale**.

Les moyens et dispositions à prendre pour réduire le risque d'inondation doivent être pris en concertation avec les acteurs du territoire (collectivités, usagers ...).

Plusieurs étapes sont nécessaires pour construire cette stratégie :

1. Élaboration du diagnostic

L'objectif est de faire un état de l'existant et d'identifier les lacunes.



2. Élaboration de la stratégie

L'objectif est d'écrire la feuille de route à suivre pour les années à venir.



La concertation permet d'alimenter la stratégie locale dont la validation par le comité de pilotage est prévue début 2022. Cette stratégie servira de « feuille de route » pour mettre en place le futur Programme d'Action de Prévention des Inondations sur ce même périmètre en 2023.

Vers la mise en place d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain

Mise en œuvre des actions initiales 2018-2020 : mise en œuvre du PAPI Vienne aval

Mise en œuvre des actions prévues dans l'avenant du PAPI Vienne aval + actions décalées

Mise en œuvre du PAPI Vienne-Clain



LES CHIFFRES CLÉS DU PAPI VIENNE AVAL

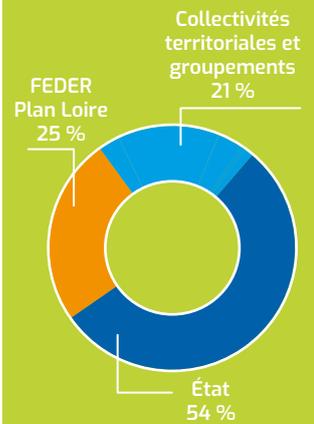
Montant conventionné en 2018

1 617 824 €

Calendrier du programme 2018-2022

6 signataires | 22 actions programmées

Plan de financement



QUELQUES INDICATEURS

9 actions achevées | 2 actions en voie d'achèvement | 10 actions en cours dont 1 reconduite | 1 action à démarrer



Zoom sur 3 actions en cours

Base de données

Les données relevant du risque d'inondation sont peu accessibles du grand public. L'EPTB Vienne en partenariat avec le CEREMA, développe actuellement un **observatoire de la vulnérabilité en ligne**. Il couvrira, dans un premier temps, les 11 communes du PAPI Vienne aval additionné des communes de Grand Poitiers. L'accès « grand public » permettra à chacun de visualiser l'état de la vulnérabilité à partir d'indicateurs agrégés à la commune : population, emploi, coût des dommages, etc. En parallèle un accès « expert » est mis en place avec les partenaires techniques pour faciliter les échanges de données. **L'outil sera disponible début 2022.**



Réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des établissements publics



Source : Centre Châtellerauldais d'histoire et d'archives (CCHA)

Inondation à Châtellerauld : l'eau submerge le bar et les habitations (1994)

Consciente des enjeux présents en zone inondable sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld a engagé une analyse de la vulnérabilité face au risque d'inondation, d'une trentaine d'équipements et sites recevant du public situés dans l'enveloppe de crue centennale. Parmi les lieux envisagés, nous retrouvons le complexe de la Manufacture, lieu emblématique de Châtellerauld mais également le stade des sources à Cenon-sur-Vienne.

D'ici le printemps 2022, il est également envisagé qu'une 60aine d'habitations situées en zone inondable puissent bénéficier de cette démarche. Une campagne de communication est engagée pour informer sur le dispositif mis en place. Ces diagnostics, après identification des vulnérabilités de l'habitat, aboutiront à des préconisations organisationnelles ou de travaux afin de les réduire (ex. mise en place de batardeaux à l'entrée de l'habitation, mise hors d'eau des installations sensibles comme le système électrique, etc).

Communes concernées : Availles-en-Châtellerauld, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Châtellerauld, Naintré et Vouneuil-sur-Vienne.

Développement d'un plan de gestion ruissellement

Face aux ruissellements de plus en plus récurrents sur le territoire et au regard des enjeux sur la quantité et la qualité, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) finalise l'élaboration d'un plan de gestion à l'échelle des micro-bassins versants qui alimentent les communes de Valdivienne à Châtellerauld. **Les techniques privilégiées sont les aménagements dits « d'hydraulique douce » comme les haies, talus, noues, fascines.** La modélisation mise en place a démontré que ces aménagements doivent être réalisés de manière globale et cohérente à l'échelle d'un



Exemple de noue urbaine - Buxerolles - Source : gFCu

bassin hydrographique pour que l'effet soit bénéfique en aval. C'est pourquoi le SMVA ainsi que d'autres collectivités, associations, ... pourront se saisir du sujet et réaliser des aménagements afin de lutter efficacement contre ce phénomène de ruissellement à l'échelle du bassin versant de la Vienne et de ses affluents. La fin de l'année sera consacrée au chiffrage des actions à mener et à la communication des résultats. **Ces actions pourraient s'insérer dans un futur PAPI** afin de mobiliser les fonds Barnier, d'autres organismes financiers pourraient également apporter leur soutien notamment au titre de la réduction des pollutions diffuses.



Photo : CA Grand Châtellerauld

L'EXPOSITION SUR LE RISQUE D'INONDATION créée par l'EPTB Vienne est mise à disposition des communes gratuitement sur simple demande de prêt à Céline COQUET : c.coquet@eptb-vienne.fr



Pour plus d'information :

<https://www.eptb-vienne.fr/Exemples-d-actions>.

État d'avancement de la régularisation des ouvrages hydrauliques sur le Talbat

Mesures topographiques (Photo: EPTB)



Deux bassins écrêteurs de crue sont présents à l'Est de la commune de Chauvigny dans la vallée sèche du Talbat. Leur rôle de protection contre les inondations a été confirmé lors d'une étude précédente.

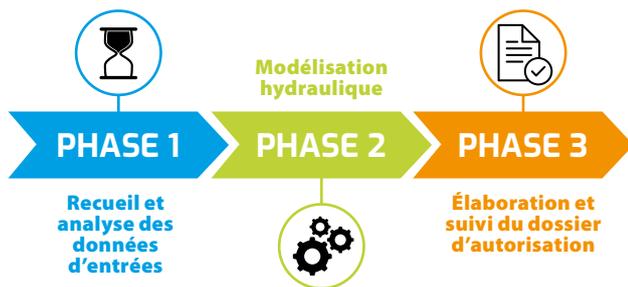
Cette fonction de protection implique des obligations réglementaires vis-à-vis de l'entretien et de la surveillance

afin de garantir la sécurité des populations en aval. Depuis la mise en place de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) en 2018, Grand Poitiers est le gestionnaire de ces ouvrages mais la commune de Chauvigny en reste le propriétaire.



Google Maps

Conception : EPTB Vienne, mise à jour www.agence-gemap.com 1121 - Crédits photos : Fotolia / EPTB Vienne, Adobe Stock, Noun Project. Impression sur papier PEFC



La situation de ces ouvrages implique une régularisation juridique qui doit faire l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Dans cette perspective, plusieurs mesures de terrain ont été réalisées : levés topographiques, investigations géotechniques. Ces analyses permettront d'alimenter l'étude de danger qui définira correctement le niveau de protection au regard de la stabilité des ouvrages. Grand Poitiers a confié ce travail à l'EPTB Vienne dans le cadre d'une délégation de la compétence « Prévention des Inondations - PI ».

Le dossier réglementaire doit être déposé fin 2022 auprès des services de l'Etat pour instruction.

Focus

Responsabilité en matière de prévention des inondations

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), obligatoire depuis le 1er janvier 2018, confère des responsabilités aux structures détentrices de la compétence (intercommunalités ou par voie de transfert/délégation aux syndicats de bassin). Le volet « Prévention des Inondations - PI » induit notamment des obligations réglementaires sur la gestion des systèmes de défense contre les inondations (digues, barrages ...) : études, travaux, consignes d'entretien et de surveillance. Le respect de ces obligations vise à garantir leur pérennité. Ces dernières années, l'EPTB Vienne a proposé ses services aux intercommunalités et syndicats pour mieux comprendre le contenu du volet « PI » en réalisant d'une part un état des lieux des ouvrages de protection mais également en définissant une stratégie d'intervention sur les zones d'expansion de crue. Ce travail a été conduit notamment sur le bassin du Clain et sur une partie de la Creuse.

LE COORDONNATEUR :

EPTB Vienne
Bâtiment Galiléo - 20 rue Atlantis
Parc Ester Technopole
87 068 LIMOGES Cedex
05.55.06.39.42
Antenne de Poitiers : 05.86.16.10.70
f.blaize@eptb-vienne.fr

LES PORTEURS DE PROJETS :



et les 11 communes du PAPI

LES FINANCEURS :



Financé par



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.